



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N° 09
Réunion du 15 Octobre 2019

Président : M. LANDUCCI Julien

Présent(s) : MM. Marc BENINCASE, Jean-Paul DELALANDE, Denis RICCI, Gérard AUDEL.

Excusé(s) : M. Romain SENESI.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXEE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARE FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT EGALEMENT INFORMES QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RESULTATS DANS LES 48 HEURES.

FESTIVAL U12 ET U13 DU 12/10/2019

La commission tient à remercier les 10 sites ayant reçu le 1^{er} tour du FESTIVAL U12 – U13.

Elle tient tout particulièrement à remercier les clubs de l'US BIOT, du TOURETTES SUR LOUP FOOTBALL, de l'ASCCF, de l'ES BAOUS FOOT, du FC CARROS, de l'ASPTT NICE, de l'ES CONTES, du TRINITE FC, du FC BEAUSOLEIL et de l'ASRCM pour leur accueil et leur disponibilité tout au long de l'après-midi.

Elle remercie également la commission des arbitres et la commission technique pour la mise à dispositions des officiels qui ont grandement contribué à la réussite de cette journée.

Le 2eme tour aura lieu le **01 FEVRIER 2020.**

La liste des qualifiés sera publiée ultérieurement, après établissement des classements de chaque site.

COUPE COTE D'AZUR SENIOR :

Suite à la décision de la commission des statuts et règlements du 04/10/2019 la rencontre ECMV – US BIOT est donnée perdu à l'ECMV. L'US BIOT est déclaré vainqueur et se qualifie pour les 16eme de finale.

La commission enregistre le forfait du CASE pour le 1^{er} tour la coupe cote d'azur senior et applique l'amende correspondante.

COUPE COTE D'AZUR GRILLO FOOTBALL ENTREPRISE

Les équipes désirant participer à la COUPE GRILLO sont priées de faire parvenir leur engagement au secrétariat du district avant le **31 OCTOBRE 2019.**

Le 1^{er} tour de cadrage aura lieu le 21 Décembre 2019, si plus de 16 engagés.

Ce jour a été effectué le tirage au sort des coupe cote d'azur U19 et senior par Mlle SZYNAL Catherine, secrétaire administrative au district Côte d'azur.

COUPE COTE D'AZUR U 19 1/16eme de Finale du 03 Novembre 2019

25 équipes engagées, 9 matches et 7 exempts.

- FC BEAUSOLEIL – CA PEYMEINADE
- AS MOULINS – ASRCM
- ASPTT NICE – AOTL
- VSJB FC – ECMV
- AS FONTONNE – ROS MENTON
- ASCCF – GAZELEC
- ST LAURENT – CASE
- CDJ ANTIBES – ESSNN
- FC ANTIBES – USCBO

Les équipes recevantes sont priées de faire parvenir le lieu et l'horaire des rencontres avant **le 25 Octobre 2019.**

COUPE COTE D'AZUR SENIORS 1/16eme de Finale du 17 Novembre 2019

- AS CANNES 2 – AS VENCE 2
- ES ST ANDRE – ESVL
- CA PEYMEINADE – US MANDELIEU 2
- FC MOUGINS – TRINITE FC
- VSJB FC 2 – USCBO
- ESSNN – US BIOT
- FC CARROS – AOTL
- FC ANTIBES – AS ROQUEFORT
- ES CONTES – AS FONTONNE 2
- ROS MENTON 2 – SP COC
- AS PTT NICE – US PEGOMAS 2
- RC GRASSE 2 – AS RCM
- STADE LAURENTIN – MONTET BORNALA
- DRAP FC – CANNES OSC
- OC BLAUSASC – FC BEAUSOLEIL
- US PLAN DE GRASSE – SC MOUANS SARTOUX 2

Toutes ces rencontres auront lieu le **17 Novembre 2019 à 15h00.**

Pour toutes modifications, prévenir le secrétariat du district.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI